Arrêt du Tribunal (sixième chambre) du 13 octobre 2011 — NEC Display Solutions Europe/OHMI — Nokia (NaViKey)

(affaire T-393/09)

« Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire verbale NaViKey — Marque communautaire verbale antérieure NAVI — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) nº 207/2009 — Violation de l'obligation de motivation — Article 75 du règlement nº 207/2009 »

Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Risque de confusion avec la marque antérieure [Règlement du Conseil nº 207/2009, art. 8, § 1, b)] (cf. points 22, 31, 55, 58-60)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 16 juin 2009 (affaire R 1143/2008 2), relative à une procédure d'opposition entre Nokia Corp. et NEC Display Solutions Europe GmbH.

Dispositif

1) Le recours est rejeté.

2) NEC Display Solutions Europe GmbH est condamnée aux dépens.